



SAS GEROMETTA NOT'R EXPERT

Julie GEROMETTA – Anaïs WUST

Notaires & Conseils

DONATION

Pour préparer au mieux la transmission, je vous remercie de me transmettre les pièces suivantes:

Société titulaire de deux offices : 33 avenue Gambetta 89300 JOIGNY

Site internet :
sasgeromettanotrexpert.
notaires.fr

Office de Maître Julie GEROMETTA
successeur de Maîtres LAMBERT, LE CHAU, DESESQUELLES, VAN WELDEN
Accueil.89042@notaires.fr

Office de Maître Anaïs WUST
successeur de Maîtres GRANA, BROCARDI
Accueil.wust@notaires.fr

NOTAIRES
Julie GEROMETTA
Anaïs WUST
Stéphane BOULARD

PRINCIPAUX COLLABORATEURS
Lou-Anne LION
Anne CAMUZAT
Raïssa OUATTARA
Sylvie RATIVEAU
Céline CHAMBON
Damien CHIESA
Lorraine PERIGUEUX
Caroline BELLOUIS

► Concernant toutes les parties :

- Pièce d'identité.
- Extrait d'acte de naissance.
- Questionnaire d'état-civil (au verso)
- Extrait d'acte de mariage et contrat de mariage / PACS, le cas échéant. Livret(s) de famille.
- Votre Relevé d'Identité Bancaire signé (*pour la restitution de l'éventuel trop-perçu à la clôture du dossier*).
- Le cas échéant, justificatif du placement sous un régime de protection (tutelle, curatelle...).

► Concernant le(s) bien(s) donné(s) :

* Pour chaque bien immobilier :

- Titre de propriété.
- En cas de division parcellaire : Document d'arpentage – PV de bornage et plan du géomètre-expert – Déclaration préalable + non opposition de la mairie / permis d'aménager.
- Si le bien est loué : contrat de location et 3 dernières quittances de loyer.
- Si le bien fait l'objet d'un prêt en cours : Tableau d'amortissement et coordonnées de votre conseiller.
- Si le bien est en copropriété : Règlement de copropriété et ses modificatifs éventuels – Coordonnées du syndic de copropriété – Copie des 3 derniers PV d'AG.
- Si le bien a fait l'objet de travaux il y a moins de 10 ans : Copie des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable de travaux) – Déclaration d'achèvement et conformité – Attestation d'assurances (dommage ouvrage ou décennale).
- Si le bien est en lotissement : copie du cahier des charges et du règlement du lotissement.
- Copie des contrats en cours (chauffe-eau, contrat d'affichage...)
- Estimation du bien si vous la connaissez.



* Pour les titres de société :

- KBis.
- Copie des statuts à jour.
- Evaluation des titres par un expert-comptable.
- S'il y a lieu, PV de l'assemblée donnant l'agrément à la transmission.

* Pour les valeurs mobilières :

- Coordonnées de la banque et du gestionnaire de portefeuille.
- Références du compte ou du contrat objet de la transmission.